



Critères de l'Église évangélique réformée de Suisse pour la recommandation de candidatures à l'aumônerie de l'armée

Les militaires suisses sont des citoyens et citoyennes en uniforme. D'un point de vue réformé, chrétiens et chrétiennes sont en même temps membres de la communauté chrétienne (Église) et membres de la communauté citoyenne (État). Fidèles à leur perception de l'Église, certains membres et/ou ministres de l'Église réformée assument leur responsabilité chrétienne au sein de l'armée suisse au nom de l'EERS. Celle-ci estime qu'il est de sa responsabilité d'offrir une contribution à l'accompagnement spirituel au sens large dans toute la société. C'est pourquoi elle s'engage aussi dans l'aumônerie de l'armée. L'aumônerie de l'armée (AA) s'inscrit dans ce contexte. Elle accomplit les tâches spécifiques de conseil, d'accompagnement et de soutien qui lui incombent en lien et en collaboration avec le Service psychopédagogique de l'armée (SPP A) et le Service social de l'armée (SSA). Ces trois services réunis constituent le réseau d'assistance spirituelle et psycho-sociale de l'armée (RASP). Les tâches et les objectifs de l'AA sont précisés dans la loi sur l'armée (art. 31), dans le règlement de service de l'armée (chiffre 20, al. 5, chiffre 56 et chap. 6) et dans les « Directives sur le conseil, l'accompagnement et le soutien fournis par l'AA, le SPP A et le SSA » (DCAS) de l'armée suisse.

L'aumônerie de l'armée (AA) et l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) travaillent en partenariat pour accomplir cette tâche d'aumônerie. L'EERS se voit notamment conférer le droit « d'attribuer ou de retirer la recommandation à l'égard des membres de l'AA issus de [sa] propre Église » (Principes de l'aumônerie de l'armée suisse). L'AA permet aux Églises d'avoir une action extérieure, dans un domaine de la société qui fournit un service particulier à l'État et à la société. L'AA leur offre simultanément des possibilités de réseautage institutionnel, professionnel et politique. Les Églises ont tout intérêt à être représentées à l'AA de manière authentique, compétente et intégrative. En association avec ses Églises membres, l'EERS vise donc à assurer la qualité des compétences personnelles, sociales et professionnelles requises.

Les critères de sélection des candidatures pour l'AA découlent du profil d'exigences formulé dans les documents précités de l'armée suisse. L'adéquation d'une personne à cette fonction ne doit pas être mesurée par l'Église en considérant si cette personne est particulièrement apte à représenter les intérêts des Églises, mais en évaluant sa capacité à assumer en toute confiance les tâches importantes et exigeantes de l'AA. D'un point de vue ecclésial, l'examen doit s'appuyer sur les critères suivants :

1. Qualifications professionnelles

- Le candidat ou la candidate exerce une fonction active et/ou reconnue au sein de l'Église (pasteur/pasteure, diacre ou personne qui s'engage au service de l'Église et qui est au bénéfice d'une formation théologique ou d'une autre formation pertinente pour l'AA).
- D'autres compétences et des connaissances en éthique, en aumônerie, en coaching, en gestion des conflits par exemple, voire un intérêt pour ces domaines, sont autant d'atouts supplémentaires.
- Le candidat ou la candidate s'intéresse aux questions de théologie et d'éthique et a une expérience pédagogique. Il ou elle est prêt-e à se perfectionner dans ces domaines.

2. Conditions institutionnelles

- Le candidat ou la candidate est membre d'une Église réformée.
- Sa candidature pour le service au sein de l'AA est recommandée par une Église membre de l'EERS.
- Sa candidature est recommandée par l'EERS en consultation avec l'Église membre pour le service au sein de l'AA.

3. Conditions personnelles

- Le candidat ou la candidate est disposé-e et apte à apporter son bagage ecclésial et théologique dans un contexte de visions du monde et de références religieuses plurielles.
- Il ou elle est ouvert-e à d'autres visions du monde, au dialogue pluriel avec les autres religions et est doté-e de réflexions propres.
- Il ou elle est en mesure de supporter la charge inhérente à son poste, y compris dans les situations difficiles pouvant survenir dans le cadre de l'AA.
- Il ou elle est conscient-e et au clair sur les tâches et les buts de l'armée suisse.¹
- Il ou elle a conscience des défis complexes auxquels une armée de milice doit faire face dans un État de droit au XXI^e siècle.

4. Compétences

- Le candidat ou la candidate dispose des compétences demandées par l'armée suisse dans ses « Principes de l'aumônerie de l'armée » : compétences dans le registre de l'assistance spirituelle et de la communication, compétences théologiques, rituelles, personnelles et sociales.
- Il ou elle est capable de s'abstenir d'imposer son propre sentiment religieux dans un entretien avec des hommes ou des femmes qui ont une autre foi ou une autre vision du monde.

¹ Voir « Éthique militaire dans l'armée suisse. Rapport du Conseil fédéral sur la conduite interne de l'armée », Berne, 2010, p. 20 : Les soldats de l'armée suisse « sont des individus autonomes, avec des droits et libertés fondamentaux, [...], qui doivent être formés comme des soldats disponibles, préparés et prêts à l'engagement en fonction de la mission. En tant que tels, ils contribuent à ce que l'armée puisse remplir son mandat légal. Dans le même temps, l'armée attend des citoyens qu'ils participent de manière constructive à l'aménagement de leur service. Elle leur accorde à cet effet des droits de participation selon le Règlement de service. » Voir aussi Dieter Baumann, *Berufsethik in anderen Streitkräften am Beispiel der Schweizer Armee*: Thomas Bohrmann/Karl-Heinz Lather/Friedrich Lohmann (Hg.), *Handbuch Militärische Berufsethik*, Bd. 1: Grundlagen, Wiesbaden 2013, 255–377.

- Il ou elle est intéressé-e à acquérir des compétences dans l'aumônerie spécialisée et/ou l'aumônerie d'urgence ou en dispose déjà.
- Il ou elle s'intéresse aux questions portant sur les fondements de la démocratie dans un État de droit libéral. Il ou elle est très sensible aux problématiques de l'extrémisme, du racisme et de la discrimination.
- Il ou elle apprécie de travailler dans une atmosphère collégiale et met ses compétences, son bagage et ses intérêts au service du travail mené en commun dans le RASP.
- Il ou elle est capable de fortifier les ressources personnelles et spécifiques de la religion chez les membres de l'armée qui demandent à être aidés.